|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel janvier 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

**Le mardi 11 janvier 2022** à Libreville (Province de l’Estuaire), eu lieu l’arrestation de sieur Auguste TCHOUA RILEWE, Gabonais âgé de 37 ans par une équipe d’intervention composée des agents de la Police Judiciaire et de la Direction de la lutte contre le braconnage (Eaux et Forêts), appuyée par L'ONG conservation justice. Ce dernier était en possession de deux (2) sacs contenant des écailles de pangolin d'un poids total de 46 kilogrammes ;

**Le samedi 15 janvier 2022**, le Commandant de l’antenne de Police Judiciaire de Makokou a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation, à Mvadi (Province de l’Ogooué-Ivindo), du nommé MEHOULA Neri, avec deux (2) pointes d’ivoire ;

Les juristes du projet ont organisé trois visites de prison **le 13, 18 et 20 janvier 2022** à l’endroit de18 trafiquants condamnés pour trafic d'ivoire ;

**Le 07 janvier 2022**, les juristes ont suivi cinq audiences dont 2 délibérés et concerne sept trafiquants.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 06 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 19 |

Au cours de ce mois de janvier 2022, 06 missions d'investigations ont été organisées par 03 enquêteurs à travers six provinces du pays : le Woleu-Ntem, le Moyen Ogooué, la Nyanga, la Ngounié, l’Ogooué-Lolo et le Haut-Ogooué. Elles ont permis d'identifier 19 nouveaux trafiquants et la mise aux arrêts d’un (01) trafiquant impliqué dans le trafic d’écailles de pangolin à Libreville.

Aussi, la Police Judiciaire de Makokou (province de l’Ogooué-Ivindo), a procédé a une (01) arrestation d’un trafiquant avec 02 pointes d’ivoires pour laquelle AALF a renforcé le suivie juridique et la logistique sans pour autant avoir participé à cette arrestation.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 01 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 01 |

**Le mardi 11 janvier 2022** à Libreville (Province de l’Estuaire) vers 12 heures, dans un lieu peu fréquenté du quartier Bas-de-Gue-Gue dans le premier arrondissement de la commune de Libreville. Des informations provenant d'une source fiable, relatives à une transaction portant sur des écailles de pangolin géant, une espèce intégralement protégée, ont motivé les agents à mettre en place une équipe d’intervention composée des agents de la Police Judiciaire et de la Direction de la lutte contre le braconnage (Eaux et Forêts), appuyée par L'ONG conservation justice

Durant l’opération, Auguste TCHOUA RILEWE, Gabonais âgé de 37 ans, arrivé au lieu de la transaction abord d’un véhicule à usage Taxi, a été arrêté en flagrant délit de possession de deux (2) sacs contenant des écailles de pangolin d'un poids total de 46 kilogrammes dont il était sur le point de vendre. Interrogé, le mis en cause a d’abord affirmé que les sacs appartiendraient à un certain MOUSSA avant de changer de version pour affirmer par la suite qu'il aurait obtenu les écailles de pangolin auprès des chasseurs sur le tronçon Kango-Bifoun-Lambaréné et les auraient posté dans les réseaux sociaux pour la recherche des clients.

**Le samedi 15 janvier 2022**, le Commandant de l’antenne de Police Judiciaire de Makokou a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation, au village Mvadi (Province de l’Ogooué-Ivindo), du nommé MEHOULA Neri, de nationalité gabonaise cité dans une affaire de vol dont la perquisition de son domicile a permis de saisir deux (2) pointes d’ivoire caché sous son lit. Conservation Justice a appuyé la PJ dans le suivi de la procédure et la logistique. Il a été transféré sur Libreville pour être présenté devant le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville qui va décerner un mandat de dépôt en son encontre en attendant son jugement.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi deux affaires dont une initiée par le projet AALF et l’autre par les forces de l’ordre notamment la Police Judicaire de Makokou.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 07 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 2 |

**Suivi juridique** :

**Le 07 janvier 2022**, les juristes du projet ont suivi 2 nouvelles affaires, outre cinq audiences dont 2 délibérés et concerne les affaites ci-après:

**1-** **Affaire** **MP et Les Eaux et Forêts Contre MBAZZA Léon Désiré et NZEMBE Jean Louis** :

Le Tribunal après avoir délibéré conformément à la Loi, statuant publiquement contradictoirement et en premier ressort, a déclare le dénommé Mbazza Léon coupable du délit de détention des produits d’une espèce intégralement protégée. Déclare également NZEMBE Jean Louis coupable du délit de détention des produits d’une espèce intégralement protégée. En répression les condamne à six mois de prison dont 3 assorti de sursis et à une amende de 100.000 F CFA. Les condamne en outre à payer chacun 500 000 F CFA à titre de dommages et intérêts.

**2- Affaire MP et Les Eaux et forêts Contre DEUNGUEN Edit Emmanuel et complices :**

Le Tribunal déclare le dénommé MAVOUNGOU MVOUBOU Jean Claude coupable du délit de détention de deux pointes d’ivoire, Déclare par ailleurs les dénommés DEUNGUEN Emmanuel Edit, ANYANWU coupable du délit de tentative de commercialisation de deux pointes d’ivoire et de défaut de carte de séjour pour ANYANWU Paul ; Déclare tout aussi le dénommé Guy Aurélien  ELEWANET coupable de complicité de tentative de commercialisation de deux pointes d’ivoire ;En répression, condamne le sieur MAVOUNGOU MVOUBOU à 12 mois d’emprisonnement dont 6 mois avec sursis ; Condamne  les dénommés DEUNGUEN, ANYANWU et ELEWANET à 24 mois  d’emprisonnement  dont 12 mois assortis de sursis ;  le tribunal les condamne à payer une amende de 2.250.000 FCFA et à payer 5.000.000 F CFA à titre de dommages et intérêts.

**Le 27 janvier 2022 :** Les juristes ont participé à l’atelier organisé par le Ministère des eaux et forêts sur la validation des procédures opérationnelles sur le transfert, la gestion et la sécurisation des stocks et le marquage des ivoires et autres produits de la faune.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 03 |
| Nombre de détenus rencontrés | 18 |

Les juristes du projet ont organisé trois visites de prison le 13, 18 et 20 janvier 2022 à l’endroit de *18* trafiquants condamnés pour trafic d'ivoire. Il s’agit des prévenus :

KOMBILA Karl, NZIENGUI Sogny, MOUKOUMBOU Alain, KASSA Romual, BANDZOKO Germain, NGAYI KOUKOUDIE Ralph Nancy et MBOUKA KIALLAU Rodrigue, GUIMENI Jean De Dieu et des détenus DEUGUEN Emmanuel, ANYANWU Paul Chika, ELEWANEI Guy Aurélien et MAVOUNGOU MVOUBOU Jean Claude, MOKOKO Euloge, KOMBE Floriant, CHINATOU Sunday, MABONDA Michel, KOUMBA Ogoula et GUIGUILI Stéphane.

Tous ces détenues ont été rencontrées pour ainsi vérifier leur détention effective en ce mois de janvier 2022.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 22 |
| Télévision | 03 |
| Internet | 12 |
| Presse écrite | 04 |
| Radio | 03 |

Pour ce mois de janvier 2022, le projet AALF a produit au total 22 pièces médiatiques, dont 12 ont été publiées sur internet, 3 à la radio, 3 à la télévision et 4 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 26 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 19 |
| Collaboration sur affaires | 07 |

Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires dans les provinces de l’Estuaire, la Ngounié, de la Nyanga et de l’Ogooué-Ivindo. Il s’agit entre autres, des Chefs d’antennes provinciales de la Police judiciaire, des Directeurs provinciaux des Eaux et Forêts, du Conservateur du Parc National de Mayumba, des Procureurs de la Républiques près les tribunaux de Libreville, Mouila, Makokou et Tchibanga, des Préfets et auxiliaires de commandement.

Le Directeur Exécutif de l’ONG Conservation-Justice, accompagné du Coordonnateur des Activités ont rencontré et discuté avec le Directeur de cabinet du Commandant en chef de la Gendarmerie Nationale en occurrence le Lieutenant Colonel Gaston Romaric PANGOU sur la possibilité d’organiser des formations à l'endroit des Officiers et sous officiers de l’Ecole Nationale de Gendarmerie.

Aussi, dans le cadre de renforcement de la collaboration, Le Directeur Exécutif de l’ONG Conservation-Justice a également rencontré le Ministre des Eaux et Forêts et le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées.

Au total, au moins 26 rencontres ont eu lieu en ce mois janvier 2022.

# Conclusion

En définitive, au mois de janvier 2022, le projet AALF a réalisé, outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et de séance de travail, six missions d’enquêtes ayant permis de suivre dix neuf trafiquants et de réaliser une opération. Cette opération a conduit à l’arrestation de d’un (01) trafiquant et la saisie de deux (2) sacs contenant des écailles de pangolin d'un poids total de 46 kilogrammes dont il était sur le point de vendre. Le trafiquant a été arrêté à Libreville grâce à une très bonne collaboration entre Conservation Justice et les agents de la police judiciaire, ainsi que ceux des eaux et forêts.

En janvier, se sont également tenues deux audiences de délibéré ayant vu sept (07) personnes reconnues coupables de vente d’ivoire et condamnées à des peines d’emprisonnement dont la durée varie entre trois (03) mois et une (01) année de prison ferme outre les dommages-intérêts allant jusqu’à 05 millions de francs CFA et amende pénale allant jusqu’à deux millions.